



Répression antisyndicale chez People and baby

Le 27 février dernier, la fédération CNT des travailleurs de la santé, du social et des collectivités territoriales publiait un communiqué intitulé « People and baby veut jeter le bébé avec l'eau du bain »¹ qui dénonçait au sein de cette entreprise gestionnaire de crèches la discrimination syndicale qui y est pratiquée et l'entrave au droit syndical. Il annonçait également, pour ces raisons notamment, une journée de grève parmi les personnels de la halte garderie Giono située dans le 13^{ème} arrondissement de Paris pour le 1^{er} mars.

Le 2 mars, le lendemain du mouvement de grève donc, « People and baby » jette effectivement le bébé avec l'eau du bain en signifiant à 5 salariées grévistes des mises à pieds conservatoires devant théoriquement déboucher sur des procédures de licenciement. Le motif invoqué est purement fallacieux puisqu'il est reproché à ces salariées une « insubordination » concernant des directives portant sur l'hygiène et la sécurité qui n'avait pourtant jusqu'à lors jamais été évoqué et n'avait jamais donné lieu à une quelconque sanction de la part de la direction. Ce qui est réellement reproché à ces salariées, c'est tout simplement de s'être syndiquées, d'avoir osé revendiquer de meilleurs conditions de travail et d'accueil pour les enfants, d'avoir défendu des pratiques professionnelles tournées vers l'éveil et de s'être mis en grève.

Le motif justifiant ces mises à pied est donc parfaitement infondé et n'a d'autre objectif que de faire pression sur les salariées concernées pour qu'elles acceptent enfin les ruptures conventionnelles de contrat de travail que « people and baby » leur propose depuis quelques temps avec une insistance qui confine au harcèlement. En effet, la direction a tout à gagner à se débarrasser des éléments venus troubler son insouciance du droit du travail sans avoir à recourir à des licenciements qu'il faudrait arriver à justifier. Par ailleurs, cette entreprise si soucieuse de son image de marque qui lui permet de conquérir de nombreux marchés en mettant en avant ses couches biodégradables et son « attention portée à la personne humaine »², n'a pas forcément envie que ses méthodes de « management », particulièrement violentes et répressives, s'ébruitent et viennent ternir sa réputation.

Pour l'heure, la mairie du 13^{ème} arrondissement de Paris, qui a délégué sa mission de service public à la société « People and baby » et a déjà été interpellée au sujet de la situation à la halte garderie Giono, ne semble pas réagir. Ce qui laisse à penser que, de fait, elle cautionne les pratiques en vigueur dans cette entreprise et accorde une confiance aveugle à son prestataire sans se préoccuper du sort des salariées et des parents de sa circonscription.

La violence patronale s'exerce parfois dans des secteurs où on ne s'attend pas forcément à la trouver, comme celui de la petite enfance dans le cas présent. Mais dans une société où les crèches sont gérées par des entreprises dont l'unique préoccupation est la course au profit, comment pourrait-il en être autrement ?

La fédération CNT des travailleurs de la santé, du social et des collectivités territoriales tient à rappeler que les personnels de crèche ne sont pas biodégradables et ne se jettent pas comme des couches usagées. Et elle fera le nécessaire pour le faire valoir. La lutte ne fait que commencer.

Fait à Paris le 03.03.10

1) <http://www.cnt-f.org/sante-social.rp/comfed-petb-fev10.html>

2) voir le site de « people and baby »